



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019- 243 bis

Publié le 8 août 2019

# Sommaire

## **DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'église du Sacré-Cœur à Tourcoing (Nord)

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien cinéma Le Palace à Valenciennes (Nord)

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques d'un hôtel particulier 7 rue Léon Belly à Saint-Omer (Pas-de-Calais)



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques

### **Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'église du Sacré-Cœur à TOURCOING (Nord)**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication du 12 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Marc DROUET sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Marc DROUET, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 22 juin 2018 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'église du Sacré-Cœur à TOURCOING (Nord), présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage de l'architecture religieuse du XIX<sup>e</sup> siècle en lien avec le développement industriel de la métropole lilloise et la création d'un nouveau quartier à Tourcoing, édifice néo-gothique parmi les plus vastes de la région construit de 1877 à 1900, œuvre de l'architecte Louis Croïn (1843-1902) ;

#### **arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité l'église du Sacré-Cœur, située boulevard Gambetta à TOURCOING (Nord), sur la parcelle n°33, figurant au cadastre section BL, appartenant à la COMMUNE DE TOURCOING (n° SIREN 215 905 993) par acte passé antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : Le préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le        - 5 AVR. 2019

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional  
des affaires culturelles  
Marc DROUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Drouet', is written over the printed name 'Marc DROUET'. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop on the left side.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

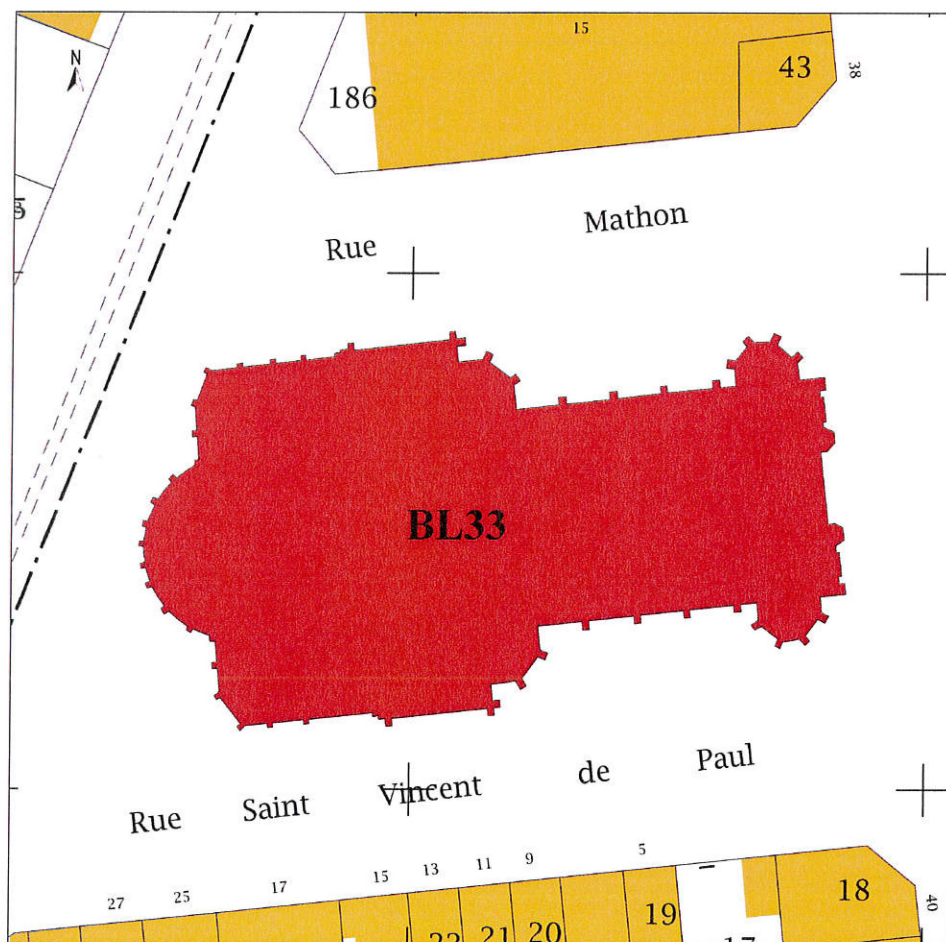
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques

**Arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
de l'église du Sacré-Cœur à TOURCOING (Nord)**

**PLAN ANNEXÉ**



Fait à Lille, le **5 AVR. 2019**

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional  
des affaires culturelles  
Marc DROUET







## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques

### **Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien cinéma Le Palace à VALENCIENNES (Nord)**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 18 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'ancien cinéma Le Palace à VALENCIENNES (Nord) présente au point de vue de l'histoire ou/et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en tant que témoignage des nombreuses constructions de cinémas après la Première Guerre Mondiale répondant à l'engouement pour cet art populaire, illustré d'ailleurs par un bas-relief sur le thème du cinéma dû à Alfred-Alphonse Bottiau ; ce bâtiment constituant par ailleurs - bien que partiellement détruit – un exemple d'Art déco à influence égyptisante rare au niveau régional,

#### **arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont inscrits au titre des monuments historiques les éléments suivant de l'ancien cinéma Le Palace :

- les façades et toitures du bâtiment de l'ancienne entrée principale 129 rue du Quesnoy
- à l'intérieur de ce bâtiment, le hall d'entrée avec le relief d'Alphonse-Alfred Bottiau, et les vestiges de l'escalier métallique
- la façade de l'ancien bâtiment de sortie des spectateurs 6 rue de Beaumont

L'ensemble est situé 129 rue du Quesnoy et 6 rue de Beaumont à VALENCIENNES (Nord), sur la parcelle n° 533, d'une contenance de 8 ares 19 centiares, figurant au cadastre section AS et appartenant à la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT (n° SIREN 548800382), par acte du 11 décembre 2018, publié le 3 janvier 2019 auprès du service la publicité foncière de Valenciennes volume 2019P, numéro 41.

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** : le préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le

**11 JUIL. 2019**

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional  
des affaires culturelles  
Marc DROUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Drouet', is written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

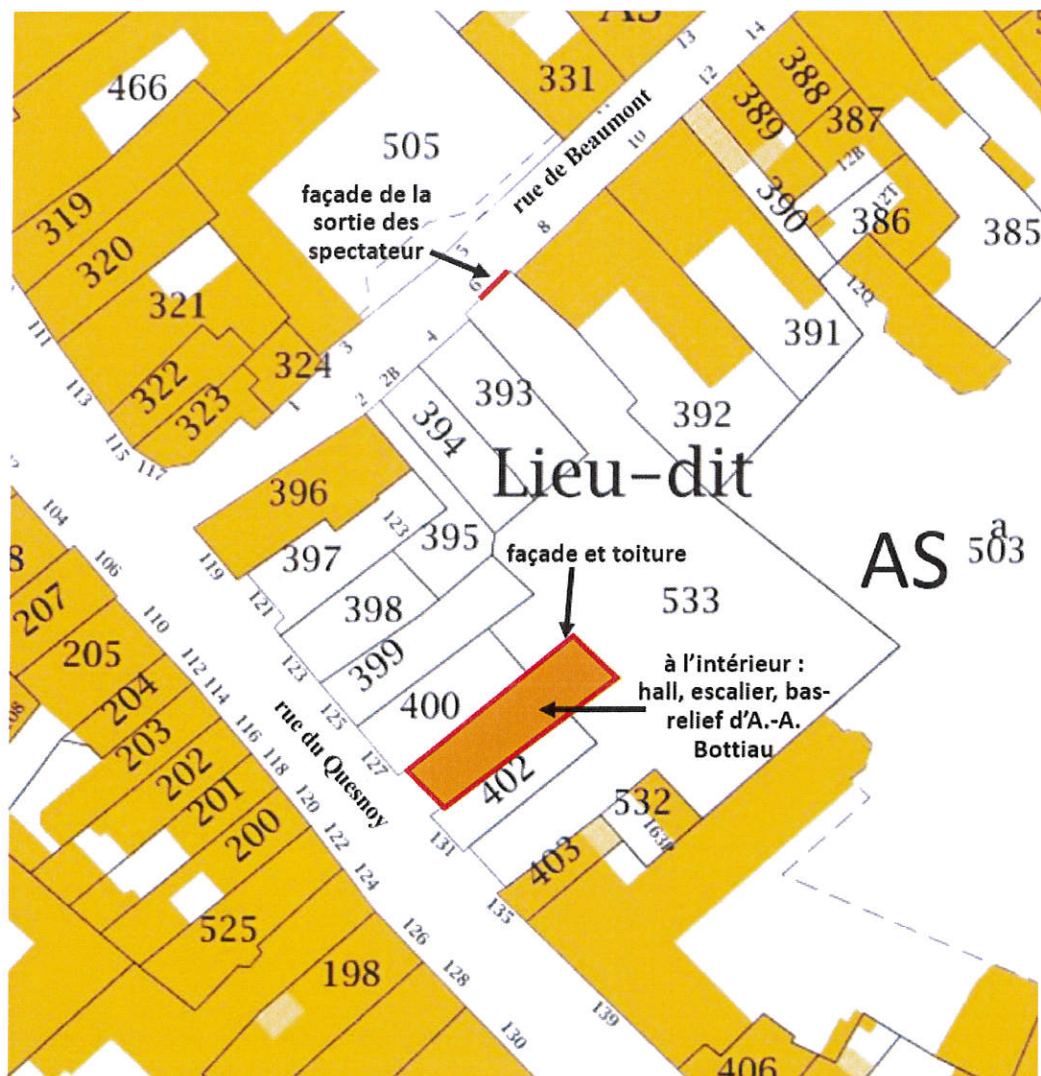
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques

Arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
du cinéma Le Palace à VALENCIENNES (NORD)

PLAN ANNEXÉ



Fait à Lille, le 11 JUIL. 2019

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional  
Des affaires culturelles  
Marc DROUET







## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques

### **Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques d'un hôtel particulier 7 rue Léon Belly à SAINT-OMER (Pas-de-Calais)**

**Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 7 mars 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'hôtel particulier 7 rue Léon Belly à SAINT-OMER (Pas-de-Calais) présente au point de vue de l'histoire ou/et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en tant que bâtiment représentatif de l'histoire de Saint-Omer, riche cité marchande au Moyen-Age où le négoce nécessite la construction de caves voutées dont on a ici un exemple de grande ampleur et bien conservé. La ville est ensuite marquée par une succession de conflits entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, avant de retrouver une paix relative qui permet de rénover ou reconstruire nombre de maisons, ce dont témoigne l'élévation, qui porte également avec le mur de clôture la trace d'un épisode particulier, le retour sous la Restauration de certains biens à des aristocrates expropriés au moment de la Révolution,

#### **arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont inscrits au titre des monuments historiques les éléments suivant de l'hôtel particulier :

- le mur de clôture sur la rue Léon Belly avec sa porte cochère
- les façades et toitures de l'hôtel particulier
- à l'intérieur de ce bâtiment, la totalité des caves

L'ensemble est situé 7 rue Léon Belly à SAINT-OMER (Pas-de-Calais), sur la parcelle n° 231, d'une contenance de 16 ares 37 centiares, figurant au cadastre section AT et appartenant à la SARL du 7 rue Léon Belly (n° SIREN 833 712 268), par acte du 7 décembre 2017, publié le 29 décembre 2019 auprès du service la publicité foncière de Saint-Omer sous la référence 6204P06 2017P5599.

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :** le préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le

11 JUIL. 2019

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional  
des affaires culturelles  
Marc DROUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Drouet', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

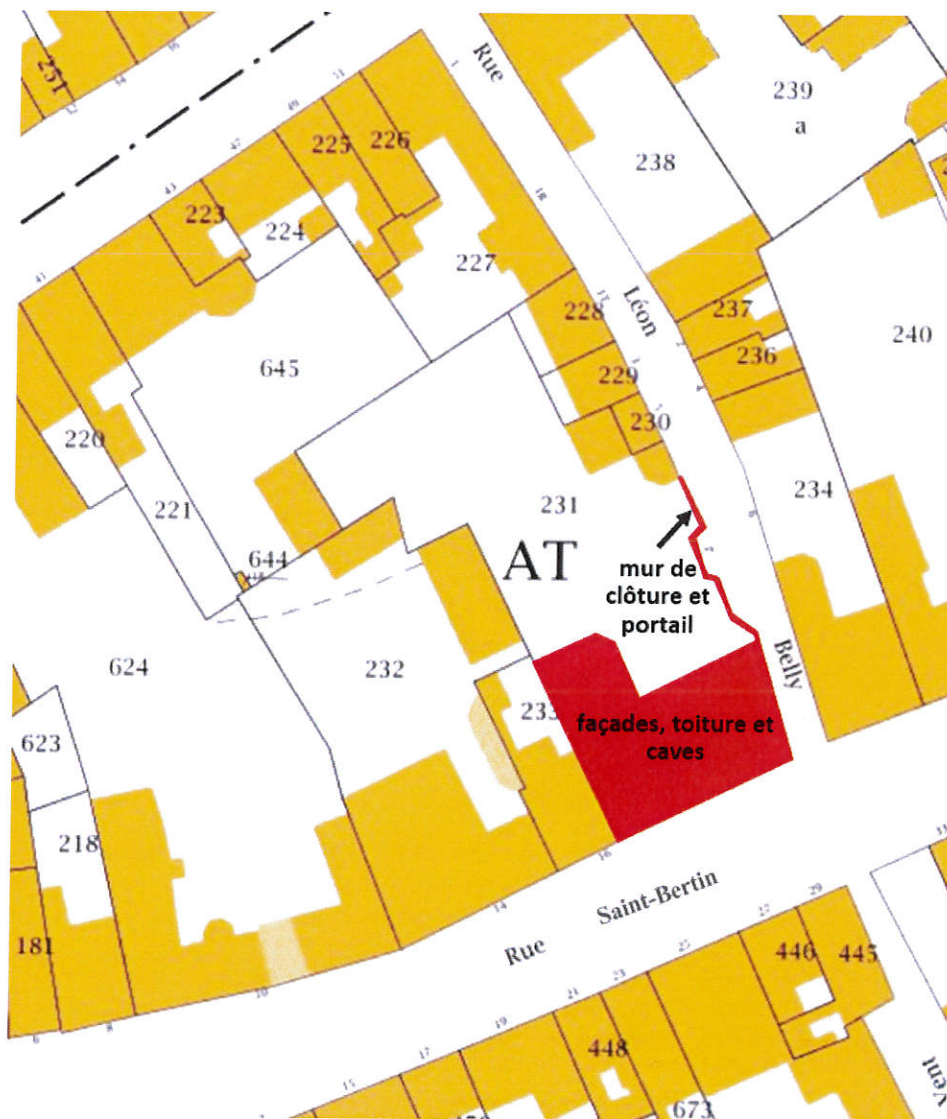
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale  
des monuments  
historiques

**Arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques  
d'un hôtel particulier 7 rue Léon Belly à SAINT-OMER (Pas-de-Calais)**

**PLAN ANNEXÉ**



Fait à Lille, le 11 JUIL. 2019

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional  
Des affaires culturelles  
Marc DROUET

